

1 000 € pour les boutiques de la place De-Gaulle

Le chèque a été remis aux commerçants impactés par l'année de travaux

On entend souvent « On vous soutient », mais ce ne sont que des mots. Nous, on a voulu que ce soit plus que des mots », sourit Nicole Peloux, présidente de la CCI, en remettant à chacun des huit commerçants impactés par l'année de travaux de réaménagement de la place De-Gaulle, devant leur porte, un chèque de 1000 €.

Le chantier avait causé des difficultés de circulation et d'accès à leurs commerces respectifs. Si cette somme est loin de compenser la baisse de leur chiffre d'affaires, "C'est mieux que zéro, font remarquer les fleuristes Karine et Bernard, agréablement surpris. On avait tous fait des estimations, et on était en moyenne entre 20 et 40% de perte de chiffre d'affaires sur la durée".

Denise, de la boutique Les Cygnes, apprécie elle aussi cette compensation: "1 000 euros, ça ne couvre pas, mais ça fait chaud au cœur". Elle constate que la baisse de son chiffre d'affaires "n'est pas due qu'aux travaux. En ce moment, on fait tellement peu...", soupire-t-elle.

Contribution nécessaire

Ce concours exceptionnel alloué par la CCI est donc le bienvenu et c'est avec joie que tous ont répondu, hier soir, à l'invitation de Nicole Peloux. "Notre CCIT a parfaitement conscience des difficultés économiques auxquelles vous avez été confrontés durant la période de réalisation des travaux effectués



Nicole Peloux a remis un chèque aux 8 commerçants de la place: La Maison d'Amélie, Décoraflor, Tania coiffure, Café de France, Bleu Cerise, Les Cygnes, librairie La Ruelle, Le Symposium. / PHOTO M.F.B.

sur cette place à l'initiative de l'équipe municipale, commente-t-elle. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré qu'il était nécessaire de vous exprimer notre solidarité de manière très concrète, c'est-à-dire en vous apportant un appui qui aille au-delà des démarches que nous avons effectuées auprès de la mairie pour obtenir l'installation d'une commission d'indemnisation. Les demandes (et celles des commerçants) n'ayant pas retenu l'attention nécessaire, nous avons décidé de solliciter notre autorité de tutelle afin d'être autorisés, à titre excep-

tionnel et dérogatoire, à vous allouer une participation financière".

Après plus de trois mois d'échanges de correspondances avec les services de l'État concernés, la persévérance de la CCI a donc été récompensée puisque l'autorisation, indispensable légalement à son intervention, a été délivrée le 2 novembre. "Nous nous sommes attachés depuis à accélérer le mouvement pour vous faire bénéficier rapidement de cette aide".

Nicole Peloux précise encore que son organisme doit égale-

ment être "une situation compliquée au plan budgétaire, mais notre priorité consiste à agir en faveur de nos ressortissants dans tous les domaines où notre engagement à leurs côtés peut contribuer à résoudre leurs problématiques".

Et de conclure, avant de procéder à la distribution aux membres du collectif qui s'était alors constitué: "Il va de soi que votre situation s'inscrit pleinement dans cette logique et que donc pour nous, il était naturel de vous soutenir non seulement politiquement et moralement, mais encore matériellement".